



Résiliation de contrat téléphonique 9

Par **maurin**, le **06/08/2008** à **10:51**

mon ami a résilié son abonnement téléphonique au 9. ces derniers lui on prélevé directement sur son compte 420€ correspondant soit disant a son abonnement des 19 mois restant a payer de son abonnment. on t'il le droit de prélever de telle somme sans avoir envoyé de facture avant ? La banque à telle le droit de payer sans aucune autorisation pour cette somme? (la facture de l'abonnement étant de 24€/ mois).rncomment se faire rembourser cette somme? que dis la loi sur lnrnmerci de votre réponse